RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES DE LA FEDERATION SUISSE DES AVEUGLES ET MALVOYANTS - SECTION GENEVOISE – SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui m'a été confié lors de l'assemblée générale du 23 mars 2019, j'ai procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Le total du bilan se monte à CHF 464'931.41 et le compte de pertes et profits présente un bénéfice de CHF 405'066.90

J'ai constaté que le bilan ainsi que le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages m'ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

Genève, le 26 mai 2020

Le vérificateur des comptes

Frachet Claude-Alain